



DOSSIER SUBVENTION FONCTIONNEMENT OMS 2018

**A DEPOSER A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
11 BOULEVARD GEORGES POIRIER 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
POUR LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 DERNIER DELAI**

Pour les clubs ayant plusieurs activités affiliées à des Fédérations différentes, un dossier par discipline est à établir.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR TOUS LES CLUBS AFFILIES OMS

- * La fiche d'identité du club.
- * Le listing nominatif des licenciés (avec dates de naissance), visé par la Fédération/Ligue/Comité Départemental. Ce listing peut provenir d'internet (via votre Fédération, Ligue ou Comité).
- * Le tableau de répartition des effectifs par tranches d'âge (doc 1).
- * Le bilan financier du club (présenté en AG).
- * Le compte-rendu financier OMS simplifié (doc 2) de la saison écoulée.
- * Le bilan d'activité de la saison écoulée.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CLUBS PRATIQUANT UN SPORT INDIVIDUEL

- * La feuille de justification du niveau de chaque athlète classé en compétition officielle que la Fédération soit dirigeante ou affinitaire. Un athlète ne peut apparaître qu'une seule fois en nom (doc 3).
- * Le calendrier des compétitions nationales officielles (en championnat).
- * Les modalités de sélections aux différentes épreuves de niveau national.
- * La liste des nationaux avec adresse (doc 4).
- * La feuille de justification des athlètes classés en international. Un athlète international est un sportif **sélectionné par sa Fédération**, et non inscrit par le club, pour disputer une compétition internationale. Vous devez fournir copie de la convocation de chaque athlète concerné ou les résultats faisant apparaître l'ensemble des participants des différents pays (doc 5).

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CLUBS PRATIQUANT UN SPORT COLLECTIF

* L'état récapitulatif des équipes de sport ayant participé à des championnats qui devra être attesté par la Fédération, la Ligue ou le Comité Départemental (doc 6).

* Le calendrier des compétitions nationales officielles.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CLUBS N'ORGANISANT PAS DE CHAMPIONNAT

* Le compte-rendu d'activité (bien préciser la zone d'activité habituelle, les fréquences de réunions, les résultats quantitatifs/qualitatifs obtenus) (doc 7).

Même si votre club ne désire pas de subvention, vous êtes dans l'obligation de fournir un listing de vos licenciés.

**Il n'y aura pas de rappel.
Tout dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera pas étudié.**